



# LA FEUILLE INFO

LE JOURNAL DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE SAÔNE ET LOIRE

Septembre 2017 n°107


## Compte rendu du Comité Technique Local du 14 septembre 2017

### ► Ordre du jour des CTL :

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation des procès-verbaux des CTL des 31 janvier, 9 février, 13 avril, 21 avril et 1<sup>er</sup> juin 2017 (pour avis)
- Point 2 : Présentation du rapport d'activité 2016
- Point 3 : Adaptation des structures et du réseau 2018 (pour avis)
- Point 4 : Présentation du bilan 2017 de l'aménagement des horaires d'ouverture au public (pour avis)
- Questions diverses

### Déclaration Liminaire lue par l'intersyndicale CGT – Solidaires – FO Finances publique 71 :

 **Vos élus CGT :** Thomas Gilles (titulaire), Pierre Badey (titulaire), Véronique Badey (suppléante), Irène Boucansaud (suppléante), Lidwine Auboeuf (suppléante), Sabine Blanc (expert).  
La directrice, Mme Simon, ouvre la séance à 9h00.

**Dans la continuité du tract d'information sur les décisions concernant l'Adaptation des Structures et du réseau, rédigé par l'intersyndicale de Saône et Loire, les élus des trois OS représentatives du département ont lu une déclaration liminaire.**



*Madame la Présidente,*

*La CGT Finances Publiques 71, Solidaires Finances Publiques 71 et FO DGFIP 71 dénoncent avec la plus grande vigueur les mesures concernant l'Adaptation des Structures et du Réseau exposées en Point 3 de l'ordre du jour de ce comité technique local.*

*Une violente tempête réformatrice s'abat, aujourd'hui, sur la Saône et Loire, et particulièrement sur les services de proximité, les services de contrôle fiscal et les agents.*

*Et nous sommes hélas conscients que ces décisions ne représentent qu'une première étape vers d'autres adaptations de plus grande ampleur jusqu'à ce que notre service public des finances soit réduit à la portion congrue – à savoir, un ou deux pôles de compétences dans le département.*

***Nous ne sommes pas dupes des objectifs poursuivis à travers ces restructurations : il ne s'agit pas -comme voudraient nous le faire croire les documents techniques- de mettre à la disposition des usagers des services étoffés, ou de garantir la bonne réalisation des missions et la qualité du service attendue tant des usagers particuliers que des partenaires du secteur public local, ni, non plus, de favoriser la synergie des compétences. Si la DG était si attentive à ces points, elle n'aurait pas fait subir au réseau plus d'une décennie de régressions.***

***Il s'agit avant tout de dérouler la feuille de route dictée par la Direction Générale : à savoir répondre aux contraintes budgétaires qui génèrent des suppressions d'emplois et de services.***

*Par ces précautions sémantiques récurrentes, la DG -et donc la DDFIP 71- tente d'emballer ce paquet cadeau empoisonné et de persuader les derniers candidats qu'elle œuvre pour le bien de tous, citoyens et agents.*

*Et le meilleur reste à venir. Il est nécessaire de s'adapter au monde moderne nous dit-on, à nous pauvres esprits « fainéants » insensibles à la lumière libérale.*

*Et notre bon sens « d'illettrés », de « gens qui ne sont rien », nous conduit à nous interroger : si tailler à la serpette dans nos services et nos effectifs relève de la modernité, pourquoi alors se retenir ? Pourquoi alors priver les citoyens de services fusionnés, polarisés et donc performants et ne pas foncer tête baissée vers la fusion des SIE, des RAN, la constitution de centre de contacts, l'externalisation en région des services RH, la suppression des SPF, du réseau de trésoreries, etc. ? Pourquoi ne pas abandonner les territoires ruraux puisque plus personne, paraît-il, ne veut y travailler et plus personne ne vient à nos guichets ? Pourquoi priver les agents de l'expérience enrichissante de la mobilité géographique et fonctionnelle ? Pourquoi les autoriser à formuler des choix en matière de mutations alors qu'il serait plus moderne d'en faire un bataillon d'ALD malléable et flexible ? De surcroît, en aucune manière, ce n'est pas le simulacre de dialogue social qui retiendra votre main...*

*Une nouvelle fois, nous ne pouvons que regretter le choix qui est fait de sacrifier le service public local au profit d'une polarisation. Une nouvelle fois, nous constatons que le contrôle fiscal est sacrifié. Nous savons -et vous savez- ce que cela implique en termes de pertes de connaissances du tissu fiscal et de compétences avec au final une inégalité de traitement des citoyens qui se profile.*

***Une nouvelle fois, nos organisations tirent la sonnette d'alarme et demandent l'arrêt des restructurations et fermetures de postes et services et l'évaluation des conséquences sur la qualité du service et les conditions de travail pour permettre à la DGFIP de pleinement répondre aux légitimes attentes des administrés et des collectivités dans le respect des conditions de travail des personnels.***

**Mâcon le 14 septembre 2017**

► **Réponse de la présidente du CTL :** Une réponse plus étoffée sera faite lors du point 3 dans l'ordre du jour. Mais elle précise que « *la volonté de destruction n'est pas le cas du tout* ». « *Depuis mon arrivée, je dis qu'il y a trop de structures dans le département* ».

Elle précise qu'elle le « *fait progressivement plutôt que de tout faire en une année N* ». Et d'expliquer qu'elle « *ne cherche pas la destruction du contrôle fiscal mais le regroupement sur deux sites pour leur donner une masse suffisante* ».

Pour la directrice, il faut « *également revoir les petites structures, avec le ratio charge par agent et avec les nouvelles communautés de communes qui entraîne les transferts de charges* ».

Elle ajoute, « *les suppressions d'emplois annoncées pour les fonctionnaires ne sont ni pour la fonction publique territoriale qui ne peut être touchée, ni l'armée ou l'éducation nationale qui sont privilégiées donc nous voyons qui sera touché. Je veux donc regrouper les services pour leur permettre de subsister* ».

## **I ) Validation des procès-verbaux des précédents CTL**

### **II ) Rapport d'activité**

La directrice indique qu'au vu de l'ordre du jour et l'épaisseur du rapport d'activité, il ne sera pas repris point par point au cours de ce CTL. Elle demande donc s'il y a des questions.

☞ *CGT : nous souhaitons obtenir un complément d'information concernant le paragraphe sur le paiement du comptable, page 18 : il est évoqué qu'un partenariat va être engagé par signature de conventions, pour permettre la mise en place d'un SFACT. L'objectif est fort. Pouvez-vous nous préciser ce point ?*

**Mme Simon :** pour l'instant, la seule convention qui doit être signée est avec le SDIS, rien n'est donc fait pour le moment.

☞ *CGT : la mise en place d'un SFACT est abordée précisément dans le rapport d'activité, cela signifie que sa création est plus qu'une simple idée...*

**Mme Simon :** pour l'instant, on n'a pas d'autres conventions. Actuellement, le SFACT est un projet à très long terme avec une seule convention et éventuellement une autre en objectif. Nous n'allons pas le faire rapidement. Pour arriver à mettre en place un SFACT, il faut que les collectivités y adhèrent. Nous n'avons qu'une autre convention potentielle en plus du SDIS ...

☞ *CGT : et qu'elle est précisément cette autre convention ? Quels services les deux conventions doivent-elles remplacer ?*

**M. Lichtig :** il s'agit de la chaîne paye du SDIS ; quant à la convention potentielle, c'est également la chaîne paye du centre hospitalier de Chalon.

**Mme Simon :** La mise en place d'un SFACT nécessite que des agents de la DDFIP et du personnel des collectivités territoriales soient réunis. Il faut donc travailler main dans la main, ce qui nécessite du temps.

☞ *CGT : il faut effectivement plus d'un jour pour remettre en cause la séparation de l'ordonnateur et du comptable.*

**Mme Simon / M. Hennequin :** ce n'est pas une remise en cause de cette séparation, c'est un partenariat. D'ailleurs l'audit sur la paye ne sera pas réalisé en 2017 et il n'est pas gagné qu'il se fasse sur 2018.

☞ *CGT : effectivement, c'est un partenariat...*

☞ *CGT : Sur un autre sujet, doit-on s'inquiéter de la pyramide des âges contenue dans le rapport qui démontre que 55 % de nos effectifs ont plus de 50 ans et 3 % ont moins de 30 ans ? C'est le cœur du problème de ce CTL puisque nos services se vident et les agents ne peuvent plus faire face. Nous nous demandons si ce n'est pas la source de nos futurs problèmes...*

*De surcroît, page 13 : concernant le PRS, nous lisons : « l'activité « procédures collectives » du PRS finit par peser sur l'activité recouvrement ». Le transfert des procol avait été fait pour soulager les postes comptables et « dans un souci de sécurisation des procédures et de renforcement de l'efficacité de l'administration ». (CTL du 7/01/2014) A-t-on répondu à cet objectif ou n'a-t-on pas créé un nouveau service en souffrance à cause d'un mauvais paramétrage de l'emploi ? C'est une polarisation qui était censée améliorer l'existant, non ?*

*Par ailleurs, toutes les missions de contrôle sont dans le viseur, ce qui est très dommage. Nous aimerions parler métiers avec vous mais nous parlons chiffres...*

**Mme Simon :** concernant la pyramide des âges, il y a un double phénomène : les retraites sont prises plus tardivement donc on assiste à un vieillissement de la population active. De plus, il y a les suppressions d'emplois. Nous ne sommes pas un département très attractif. Cette année, nous n'avons pas encore les chiffres mais nous pouvons nous attendre vraisemblablement à autant de suppressions que l'an dernier. Et les années à

venir seront sans doute pires.

Sur la région parisienne, il y a beaucoup de jeunes gens mais seulement 92 % de taux d'occupation des postes. Dans les jeunes générations, il est constaté qu'ils essaient de rentrer chez eux puis ils ne veulent plus en bouger.

☞ *CGT : n'est-ce pas légitime ?*

**Mme Simon** : je ne porte pas de jugement mais c'est un constat.

☞ *CGT : la pyramide des grades est quasi identique à celle des âges. En effet, il y a presque autant de A que de C. Ces deux pyramides annoncent un avenir assez sombre... C'est un véritable problème concernant l'exercice des tâches.*

**Mme Simon** : effectivement, nous avons du mal à recruter. On voit que chaque année, la liste complémentaire C est appelée.

**M. Chaintreuil** : il y a eu une grosse vague de requalification de C en B. De plus, les tâches ont évolué. Il n'existe quasiment plus de classement papier qui était attribué aux grades C et D, le niveau s'est élevé.

### **III ) Les restructurations**

#### **1 ) les trésoreries**

**M. Chaintreuil** présente les mesures. Pour lui, « nous subissons des suppressions de postes, c'est un fait, même au-delà de la DGFIP puisque cela nous touchait déjà avant la fusion. Elle s'explique par deux raisons majeures: la dématérialisation et la politique. Les suppressions sont actées et donc on doit partir de là. On a un maillage territorial très dense (550 000 habitant)s avec des petites structures divisées en plusieurs services de travail.

Par ailleurs, la création de nouvelles ComCom change aussi beaucoup la donne. Il en existe 19 à ce jour.

Notre département est vaste mais assez équilibré par rapport à d'autres départements, ce qui est important pour la défense des territoires ruraux.



Il existe deux villes plus importantes, Chalon et Mâcon, mais nous avons plusieurs points d'ancrage intéressants puisque il y a des pôles d'emplois de manière bien répartie sur le département.

Quant au contrôle fiscal, il n'est pas sacrifié. Il connaît des difficultés au niveau local et au niveau national. L'objectif est que les arbitrages des élus soit respecté. L'an prochain, on nous demandera une qualité supérieure, en

contrôle et en recouvrement.

Concernant la réforme en cours, on respecte les règlements en informant les organisations syndicales en priorité ».

**Mme Simon** : c'est aussi un reproche que les agents me font, que les organisations syndicales soient prévenues avant les agents concernés. Le regroupement du PCE, du PCR, du recouvrement de l'impôt, je ne m'en suis jamais cachée. Pour la date juridique, les restructurations prennent effet au 1er janvier. Mais en terme RH, c'est au 1er septembre pour que les gens puissent faire leur mutation. Il n'y aura pas de dérogation pour laisser des agents sur place, on appliquera les règles RH pour tout le monde.

☞ *CGT : il y a une précision à faire. On ne remet pas en cause le dialogue social. Mais cela fait longtemps qu'on vous demande des pistes précises sur les restructurations que vous allez engager. Les documents de CTL avec lesquels nous travaillons indiquent une date au 1er janvier 2018. Il n'y pas de volonté de faire le buzz ou de créer la panique. Les agents savent lire les documents que nous leur soumettons. Nous constatons également que ces restructurations ont été validées le 17 juillet 2017 par la DG. Pourtant bien avant, nous vous avons posé à plusieurs reprises la question sur les restructurations en propositions.*

*Déjà vos prédécesseurs disaient qu'ils ne voulaient rien dire par avance car ils ne voulaient pas créer la panique. Nous savons que l'on va subir des restructurations. Nous voterons contre mais nous savons que ce sera fait. Nous sommes différentes organisations syndicales et nous avons des propositions concernant les métiers et les réformes possibles. Cependant au niveau national nous ne sommes pas écoutés. La panique ne sera pas créée sous prétexte que les agents sauront bien avant à quelle sauce ils seront mangés...*

**Mme Simon** : je n'ai pas de calendrier fixé, mais j'ai dit que je ne ferais qu'un seul SPF-E départemental, que je rapprocherais l'impôt des SIP-SIE, que je réduirais le nombre de trésoreries.

Par contre, ce n'est pas parce que l'on enlève l'impôt qu'on va obligatoirement fermer la trésorerie. Il existe le visible (qui est visible par rapport aux élus, par exemple la fermeture d'une trésorerie) et le non visible (purement interne, comme les transferts de services). Concernant le non visible, les propositions passent en comité à la DG qui donne ou non le feu vert ; nous ne pouvons pas en parler aux organisations syndicales tant que nous n'avons pas le feu vert.

Concernant le visible, la procédure est plus longue : lorsque nous avons le feu vert de la DG, nous devons tenir des discussions d'abord avec le préfet, puis les élus nationaux, puis les élus locaux. Ensuite nous faisons remonter les avis des différents élus au ministre qui donnera ou non son feu vert. C'est alors que nous pouvons en parler aux organisations syndicales.

Effectivement, le directeur général a donné son feu vert en juillet concernant les restructurations étudiées ce jour. C'était une période de congés, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas fait de réunion informelle. Pour l'instant, nous n'avons pas de réflexion précise pour l'année 2019. Mais je précise que je ne me suis pas cachée de vouloir faire **deux trésoreries hospitalières** pour les 20 établissements hospitaliers du département. Nous avons à peine commencé la réflexion pour l'instant mais il faut aussi savoir où, comment, etc. Ma volonté n'est pas de vous cacher les choses.

Les documents du CTL ne sont pas à destination des agents, ils n'ont pas vocation à être diffusés. Je préfère malgré tout discuter même si effectivement les restructurations se feront, plutôt que de ne pas se parler du tout.

**M. Chaintreuil** : les structures seront amenées à se regrouper mais on a pas mal de points d'ancrage dans le département.

Pourquoi envisager le basculement de l'impôt dans les SIP ? Parce qu'il existe une fragilité. Le fait de transférer une personne de chaque trésorerie ne va pas fragiliser les trésoreries tant que cela car il n'existe pas de polyvalence. Il y a une séparation des métiers dans les SIP (assiette et recouvrement) et dans les trésoreries mixtes sauf dans les toutes petites structures. Si un service n'a plus suffisamment la taille et qu'il faut mettre des agents en surnombre, c'est un coût pour le département.

Une victoire pour un site est une défaite pour les autres. S'il y a un surnombre quelque part, il existe sous nombre ailleurs.

Nous avons essayé d'être le plus précis possible dans les documents des transferts concernés.

Pour Chagny, en comparant l'effectif ETP au 1er janvier 2016 à l'ensemble des articles, on arrive à un ratio de 1,26 ce qui permet de faire un transfert d'emploi. Si nous passons à deux, nous déstructurons la trésorerie. On voit qu'1,35 agent se concentre sur le recouvrement de l'impôt. En transférant un agent, c'est un bénéfice pour la trésorerie de 0,35. Mais avec la synergie des services, le SIP ne sera pas impacté par le -0,35 agents.

La situation est un peu particulière pour Montcenis qui repose sur 2 SIP. Pour le Creusot, il n'y aura pas de sujet, un agent sera transféré. Pour Montceau, il n'y aura pas de transfert. Montceau est au-dessus de la moyenne départementale en matière de recouvrement donc il n'y aura pas de transfert. Ceci a d'ailleurs été vu avec la Responsable de Centre de Monceau.

**Mme Simon** : le basculement pour l'impôt doit se faire au 1er janvier.

**M. Chaintreuil** : nous avons un rétroplanning. **Il existera une période délicate entre le 1er janvier et le 31 août où il y aura transfert de l'impôt mais pas de transfert d'agent.**

**Mme Simon** : de plus, les EDR ne peuvent pas intervenir partout donc **je ne prends pas l'engagement d'affecter des EDR pour pallier cette période** car nous avons trois fois plus de demandes d'interventions

**71 la cgt Finances Publiques**

**Touchez pas aux trésors !**  
La DGU a financé la restructuration pour vous !  
**SERVICES PUBLICS EN DANGER!**  
**Touchez pas au réseau des Finances Publiques !**

**Moins de fonctionnaires ?  
Dans les villes, les villages...  
ça donne ça :**

**Fermé** Centre des FINANCES PUBLIQUES **Fermé**

**FERMETURE DEFINITIVE**

**Citoyens, Agents des finances publiques,  
Agissons ensemble POUR le maintien du service  
public d'Etat de proximité !**

d'EDR que d'effectifs. Nous verrons éventuellement au coup par coup.

☞ *CGT : 60 à 80 % des contribuables qui viennent en trésorerie viennent pour l'impôt. C'est le même discours que lors de la fusion avec l'annonce que les trésoreries seraient des interlocuteurs fiscaux uniques tant pour les contribuables que pour les élus. Là, nous allons enlever le savoir-faire en matière fiscale mais les gens vont continuer à venir. **Comment ça va se passer ? Il va y avoir une augmentation des visites en SIP...***

**M.Chaintreuil** : à l'époque, on voulait garder les trésoreries de proximité, c'était en 2007. Le transfert du recouvrement de l'impôt n'était même pas permis. Force est de reconnaître qu'un site étoffé peut renseigner. Mais avec les suppressions de postes et la dématérialisation, le regroupement sur un même site obligent les gens à faire plus de distance mais d'avoir de façon certaine le renseignement.

**Mme Simon** : je ne sais pas combien de postes seront supprimés à la fin de l'année, donc je ne peux pas savoir comment ça se profilera et si ça impactera les transferts envisagés.

**M.Chaintreuil** : la synergie nous permet d'avoir une petite réserve par rapport aux suppressions d'emplois qui vont arriver.

**Mme Simon** : nous passons dans les services et les agents disent que l'impôt leur pèse...

☞ *CGT : quand nous passerons aux trésoreries hospitalières, nous aurons les mêmes discussions. Une partie des gens viennent aussi à la trésorerie pour des questions concernant l'hôpital, l'EHPAD, ... donc on fera aussi des transferts, aboutissant à des trésoreries restantes de taille ridicule...*

**Mme Simon** : pour l'instant, je ne sais pas si je fusionnerais des trésoreries en prenant tous les emplois qu'on affectera à l'hospitalière, ou si je prélèverais un agent dans chaque trésorerie qui gère de l'hospitalier.

☞ *CGT : on va perdre un lien humain. Nous avons une vision urbaine qui descend de Bercy. Les personnes qui viennent dans les petites trésoreries, notamment pour les questions hospitalières, sont les plus fragiles, les moins mobiles. Et tout le monde n'est pas connecté...ce sont aussi des victimes de la fracture numérique.*

**M.Chaintreuil** : c'est triste à dire, mais **c'est une question de budget**. C'est un maintien du service global avec les contraintes budgétaires que l'on a.

**Mme Simon** : depuis 2010, il n'y a quasiment rien eu de fait dans le département au niveau des restructurations. Nous devons y venir, nous n'avons pas le choix. Il y a eu une époque où nous avons eu des suppressions d'emplois sous-tendues par des gains de productivité. Aujourd'hui, les restructurations permettent de continuer à faire face aux services malgré les suppressions de postes.

☞ *CGT : on est en train de casser un bel outil de service public...*

**M.Chaintreuil** : si nous n'anticipons pas en nous restructurant, on sera en très grande difficulté. Pour l'hospitalière, nous avons un service atypique avec 20 établissements hospitaliers.

La dématérialisation, progressivement, va faire évoluer les gens, même les plus réticents où les moins ouverts.

**►Vote sur les 4 fiches de transfert de l'impôt des trésoreries vers les SIP : 8 contre ;** nouvelle convocation du CT le 20 septembre à 14h .

## **2 ) restructuration PCE et PCRP**

**M.Chaintreuil** : L'objectif est de centraliser ces services sur deux résidences. Il existe une grande différence entre les A et les B. Sur les zones concernées, **il n'existe pas de postes libres pour les A qui devront muter obligatoirement.**

**L'objectif est d'être meilleur que l'on est.** Les résultats CSP sont dans la moyenne mais **en termes de programmation**, nous avons des difficultés. D'autant que l'an prochain, on nous demandera une qualité supérieure.

☞ *CGT : les agents ont été très surpris. Lors de l'affectation en FIPER, l'an dernier, des cadres B, il y avait des inquiétudes. À l'époque, pour dissiper ces inquiétudes, vous aviez dit que la restructuration ne se ferait pas sur 2018 du fait de la restructuration SPF-E. Les agents ont ainsi ressenti comme une trahison cette annonce et réalisent ce qui est en train d'arriver rapidement.*

*Par ailleurs, vous pointez le problème de la programmation tout en nous comparant à des départements comme l'Ain ou le Jura, ce qui n'est pas très juste.*

*Comme vous le dites le terrain est bien équilibré et tout l'ouest du département va être abandonné. Alors que la connaissance du terrain est très importante. La programmation n'est pas au mieux en National donc pourquoi la nôtre irait mieux en se regroupant géographiquement ?*

*De plus nous avons un véritable problème concernant les outils de contrôle fiscal. Sirius pro est une application beaucoup trop « légère ». Les agents ne comprennent pas en quoi le regroupement géographique changera les choses...*

**Mme Simon :** j'avais dit « *pas avant 2018* ». Sur les sites transférés, les agents étaient des électrons libres sans réel pilotage. Un PCE explosé n'est pas satisfaisant. Mais je ne veux pas détruire le PCE. C'est pour lui redonner du sens. Il est clair que pour les agents ce n'est pas confortable. Je ne jette pas la pierre à mes prédécesseurs, mais il aurait peut-être fallu faire dès le départ un ou deux PCE. Nous n'abandonnons pas une région, surtout que maintenant les dossiers sont dématérialisés.

De plus, les alertes SIE et SIP ne sont pas si fréquentes.

☞ *CGT : il ne faut pas perdre de vue que nous avons aussi des outils qui pêchent ! Et la dématérialisation fait que les déclarations ne passent plus systématiquement par les agents donc l'information remonte moins. De plus, nous attendons depuis un an l'appui du contrôle fiscal interrégional.*

**Mme Simon :** il faut exploiter les listes qui vous sont données et faire le CSP de chaque dossier.

☞ *CGT : mais c'est déjà comme cela que nous travaillons ! Sauf que 90 % des requêtes Sirius qui nous sont données ne rapportent rien. Nous demandons depuis longtemps la possibilité de croiser nous-mêmes nos critères pour faire des listes exploitables.*

**M. Savonnet :** on avait deux requêteurs Sirius Pro mais il n'y en a plus qu'un.

☞ *CGT : nous avons ici la liste des requêteurs Sirius Pro du département, il y a 11 personnes habilitées dont les deux encadrants du PCE, des membres PCE, une personne de la BDV, et Mme Savournin. Pourquoi ne pas former ces personnes et les faire travailler ensemble ? De quoi parle-t-on ?*

**Mme Simon :** je suis d'accord avec vous sur le problème des outils mal utilisés. Il faut revoir ce point et que des requêteurs soit formés. Pour la programmation, on n'est pas au rendez-vous de ce qu'on attendait. Nous ne sommes pas un département très riche mais nous ne sommes pas forcément plus pauvres que l'Ain ou le Jura. Le pilotage et l'animation seront efficaces en regroupant. Et nous devons revenir à une situation acceptable. On doit spécialiser **pour cibler sur le qualitatif**.

☞ *CGT : dans l'équipe PCE précédente, ça avait été mis en place avec le chef de service et son adjoint qui géraient 27 agents et avaient fait une cellule de programmation. Aujourd'hui on est 15 ce qui devrait être plus facile à gérer...*

**M. Savonnet :** un atelier de programmation est mis en place, il faut faire remonter des idées.

☞ *CGT : mais nous avons donné des idées en juin, nous n'avons aucune retombées... ! Par ailleurs, la redescende de l'Interrégion nous a donné seulement deux dossiers ! Il y a un réel problème d'outils...*

**Mme Simon :** sans citer de noms, il faut aussi voir que certains agents ne dérogent pas de leurs axes qu'ils se sont fixés, sans accepter les axes proposés par la direction.

☞ *CGT : comment vont se positionner les A+ ?*

**Mme Simon :** sur TAGERFIP, le PCE est piloté par un IDIV sur Chalon. L'un de mes prédécesseurs avait ajouté un A+ IP sur Mâcon. Pour l'instant, je n'ai pas l'intention de modifier cela. Et je ne suis pas contre le fait que les B fassent de la programmation.

☞ *CGT : avez-vous anticipé la possibilité que les agents ne suivent pas la mission ? Et la présence sur le terrain a-t-elle été quantifiée ? N'est-ce pas un risque que les collègues s'éloignent de certains secteurs ?*

*terrain a-t-elle été quantifiée ? N'est-ce pas un risque que les collègues s'éloignent de certains secteurs ?*

**Mme Simon :** les agents bougent, s'il le faut, nous ferons des formations. Le terrain est quantifié par le nombre de vérifications, ainsi que les examens de comptabilité. Certains contrôles sont également pris en compte par pondération. Mais je n'ai pas les chiffres. Des réunions d'information individuelles seront tenues. Les B sont FIPER ; s'ils ne suivent pas leur mission, ils deviennent ALD FIPER sur



la RAN avec garantie sur la Commune. Mais **ce sont les règles de gestion 2018 qui seront applicables et que nous ne connaissons que mi-décembre.**

Pour l'instant, il y a encore un maintien en résidence pour les ALD en surnombre lorsqu'il n'y a pas de poste. Mais nous ne savons pas si les règles de gestion 2018 maintiendront ce point.

Pour les A, comme il n'y a pas de possibilités de poste sur les sites concernés, le maintien en surnombre serait trop important. Ce n'est donc pas envisageable.

L'absence de pointage n'est pas envisageable.

► **Vote : 8 contre 0 Pour 0 abstention**

Il est précisé que la question immobilière sera évoquée lors d'un prochain CTL. Aucun problème majeur ne se présente puisque le SPF-E de Chalon part au 1er septembre.

#### **IV) Adaptation des horaires d'ouverture**

**Mme Simon** : des demandes ont été présentées pour augmenter les horaires de fermeture de certains postes. Lorsqu'il y avait majorité, les demandes de modifications ont été validées lorsqu'elles étaient cohérentes. Lorsqu'il n'y avait pas majorité, il n'y a pas eu de modification validée.

Globalement, les agents n'ont pas voulu changer.

**Il est cependant noté que les agents relèvent une dégradation du service public.**

**Mme Simon** : nous ne reviendrons pas tous les ans sur les horaires d'ouverture. D'autant que cela a une conséquence financière puisqu'il faut refaire toutes les signalétiques. Le réaménagement aura lieu mi-janvier.

**Vote : 6 abstentions (FO + Solidaires) 2 contre** (👉 *CGT explication de vote : une nouvelle fois nous constatons une diminution de l'offre de services publics. L'administration est responsable de cette situation par les suppressions d'emplois qu'elle impose chaque année. Nous sommes conscients, car nous-mêmes agents de ce réseau, des difficultés éprouvées dans les petits postes. C'est un cercle vicieux qui conduira inéluctablement à la réduction du réseau...*)

#### **V) questions diverses**

- **FO : Va-t-il y avoir suppression de la caisse à Chalon périphérie ?**

**Mme Simon/ M. Hennequin** : nous avons fait une proposition à la DG mais nous n'avons aucun retour. Nous



n'avons donc aucune information et le sujet n'est pour l'instant pas d'actualité.

**Mme Simon** : je précise que je vais appliquer les textes pour les régies qui déposeront désormais leur font **uniquement** auprès de leur comptable assigné.

- **Solidaires : demande d'explications sur la**

**prime d'accueil. Qu'est-ce que l'accueil spécialisé ?**

L'accueil primaire correspond aux premiers renseignements simples ; l'accueil primaire généraliste concerne les agents qui sont en back-office, prévus pour renseigner de façon spécialisée. Concernant la prime, le recensement aura lieu en janvier 2018 pour l'année 2017.

-**FO : déménagement de Chalon Périphérie** en raison d'un non renouvellement de bail ? **Mme Simon et M.Hennequin** affirment que c'est une pure rumeur Il n'existe aucun problème de bail.

